

## REALISATIONS DE L'A.N.P.E.I.P.

- Accueil, écoute et aide aux parents
- Organisation d'activités extra-scolaires
- Liste de psychologues agréés porteurs de nos valeurs, pour tests et bilans psychologiques
- Recherche
- Organisation de colloques et de conférences
- Informations et formations
- Participation, par la formation, à la prise en compte des "besoins éducatifs particuliers" de ces enfants.

La précocité intellectuelle est enfin reconnue par l'Education nationale.

Des mesures sont préconisées au Bulletin Officiel du 18 avril 2002, du 28 mars 2003, et du 5 février 2004. Elles sont entérinées par la loi d'orientation parue au B.O. du 5 mai 2005 dont la mise en œuvre est spécifiée au B.O. du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Enfin l'on peut espérer que l'égalité des chances s'adresse aussi, et paradoxalement, aux enfants intellectuellement précoces.

Vous seuls, parents, décidez de l'avenir de vos enfants.

D'autres parents ont les mêmes soucis. Ensemble, trouvons des réponses.

**Si notre action vous intéresse, venez nous rejoindre.**

## HISTORIQUE

Créée à Nice en 1971 avec Jean-Charles Terrassier, psychologue, et des parents, l'A.N.P.E.I.P. pose pour la première fois la question des enfants intellectuellement précoces en France.

En 1978, l'A.N.P.E.I.P. organise le premier "Congrès National pour les Enfants Surdoués".

Le retentissement médiatique de ce congrès permettra de mettre en évidence l'existence de ces enfants et les problèmes qu'ils peuvent rencontrer au cours de leur scolarité.

En 1987, à la demande du Ministère de l'Education, l'A.N.P.E.I.P. participe à la création de classes expérimentales pour les enfants intellectuellement précoces dans une école primaire publique de Nice. Cette expérience a été interrompue, suite à la réforme des cycles dont le but était de permettre à l'élève d'effectuer un parcours scolaire plus individualisé !

L'A.N.P.E.I.P. n'a cessé d'œuvrer auprès de l'Education nationale afin d'obtenir une connaissance du problème des enfants intellectuellement précoces et une prise en charge de leur diversité au sein de l'école publique.

Enfin, notre action a obtenu l'écoute du Ministère de l'Education. Nous avons obtenu la reconnaissance de l'existence de ces enfants et de leurs difficultés, et la recommandation de mettre en place des mesures qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques tout au long de leur parcours scolaire.

L'A.N.P.E.I.P. est devenue une Fédération qui regroupe 24 Associations A.N.P.E.I.P. et des délégations dans toutes les régions de France.

## A.N.P.E.I.P. REGIONALES

<b>ANPEIP ALSACE</b> ☎ 03.88.36.19.44	<b>ANPEIP LORRAINE</b> Nord : ☎ 03.82.85.71.08 Sud : ☎ 03 83 20 16 69
<b>ANPEIP AQUITAINE</b> ☎ 05.56.28.86.44	<b>ANPEIP LYON</b> ☎ 04.72.02.79.24
<b>ANPEIP AUVERGNE</b> ☎ 04.70.03.64.55	<b>ANPEIP IdF-PARIS</b> ☎ 01 53 26 09 86 ☎ 01.69.49.50.19 ☎ 01.43.77.68.25
<b>ANPEIP BOURGOGNE</b> ☎ 06.22.73.56.56	<b>ANPEIP PAYS-de-LOIRE</b> ☎ 02.41.88.16.19
<b>ANPEIP BRETAGNE</b> ☎ 02.98.03.79.11	<b>ANPEIP PYRENEES ORIENTALES/AUDE</b> ☎ 04.68.50.29.15
<b>ANPEIP CARAÏBE (Martinique)</b> ☎ 05.96.78.84.25	<b>ANPEIP REUNION</b> ☎ 06 92 69 76 97
<b>ANPEIP CENTRE</b> ☎ 02.38.95.78.82	<b>ANPEIP SAVOIE</b> ☎ 04.79.28.22.40
<b>ANPEIP CHAMPAGNE-ARDENNE</b> ☎ 03.26.97.63.13	<b>ANPEIP HTE-SAVOIE</b> ☎ 06.82.15.42.64
<b>ANPEIP CORSE</b> ☎ 04 95 46 11 17	<b>ANPEIP SUD</b> ☎ 04.66.67.52.29
<b>ANPEIP CÔTE-D'AZUR</b> ☎ 04.93.51.11.90 06.03.80.21.81	<b>ANPEIP TARN-et-GAR.</b> ☎ 06.83.42.86.63
<b>VAR et BOUCHES du RHONE</b> ☎ 08 75 82 71 12	
<b>ANPEIP DAUPHINÉ</b> ☎ 06.20.65.85.87	
<b>ANPEIP LANGUEDOC</b> ☎ 06.78.92.70.26	

### En cours de création :

Aisne ☎ 06.76.18.53.13	Pas-de-Calais ☎ 06.77.75.48.97
Deux-Sèvres ☎ 05.49.66.28.88	Sarthe ☎ 02.43.86.17.51
Normandie ☎ 02.32.50.67.82	Somme ☎ 03.22.20.46.19
Limousin ☎ 05.55.79.85.59	Toulouse ☎ 06.03.25.52.83
Loire-Atl. ☎ 02.40.25.91.56	Vendée ☎ 02.51.95.04.11
	Vienne ☎ 05.49.86.73.28

**accueil national : ☎ 04.93.92.10.53**

## QU'EST-CE QU'UN ENFANT INTELLECTUELLEMENT PRECOCE ?

C'est un enfant dont les tests ont déterminé un quotient intellectuel égal ou supérieur à 125. Actuellement, ils sont environ 700 000 en France.

La connaissance de la personnalité de l'enfant se fait à partir de l'étude de son développement intellectuel, cognitif, affectif, psychomoteur, graphomoteur et social.

Chez ces enfants, il arrive fréquemment que ces différents secteurs de son développement ne se réalisent pas de façon homogène, c'est ce que Jean-Charles Terrassier a nommé la : " **dyssynchronie** ".

Seul le développement intellectuel et cognitif est en avance, mais les développements affectif, psychomoteur et graphomoteur se font au même rythme que chez les autres enfants du même âge.

Une précocité qui n'est pas identifiée et donc, non reconnue, conduit le plus souvent l'enfant à des difficultés avec ses parents, les enseignants et les autres enfants.

La reconnaissance et l'accompagnement de leurs particularités sont indispensables pour leur épanouissement personnel et scolaire...et le mieux être des familles.

Sans information et formation, les parents et les enseignants peuvent ne pas reconnaître les caractéristiques de développement de ces enfants et ne pas leur apporter les réponses adaptées à leurs besoins éducatifs spécifiques.



# A.N.P.E.I.P. Fédération



## Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces

Association loi 1901

Agréée Education Nationale  
B.O. n° 44 du 1-12-2005

**Siège Social**  
7 Rue de la Providence - 06300 NICE  
☎ 04.93.92.10.53

Site web : <http://www.anpeip.org/>  
E-Mail : [fede@anpeip.org](mailto:fede@anpeip.org)

A l'école le décalage existant entre le rythme de développement personnel de l'enfant et le rythme imposé par un système éducatif uniforme peut engendrer le désintérêt scolaire, la passivité, parfois la révolte et peut entraîner des échecs scolaires et des perturbations susceptibles d'hypothéquer toute une vie.

## LES OBJECTIFS DE L'A.N.P.E.I.P. FEDERATION ET DES ASSOCIATIONS REGIONALES

- Porter à la connaissance du public et des pouvoirs publics, le problème des enfants intellectuellement précoces.
- Oeuvrer pour obtenir de l'Education nationale l'information et la formation des enseignants, éducateurs, psychologues, médecins sur ce sujet. Obtenir de l'école publique la prise en compte des enfants intellectuellement précoces.
- Obtenir l'égalité des chances de tous les enfants quel que soit leur milieu.
- Favoriser les recherches et les pratiques susceptibles d'apporter explications et solutions.
- Soutenir les parents et les aider lors des difficultés qu'ils rencontrent au cours de l'éducation de leurs enfants.